

**Date de Convocation :**  
10 septembre 2021

**Date d’Affichage**  
21 septembre 2021

L’an deux mille vingt et un, le 14 septembre 2021 à 20h30,

Le Conseil Municipal, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Annie GONTHIER, le Maire.

**Étaient présents :**

Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :  
Jean-Louis MARTINELLI, Fanny CECILLE-HERRERAS, Georges WILLEMOT, Suzanne GIRAULT, Christian VALLEE, Christophe ANDRUSZKOW, Dominique MURIEL, Carol ALONSO, Vianney ROMANET, Stan RIGAUDEAU et Aurélie PIACENZA.

**Absents excusés :**

Corine LASON ayant donné un pouvoir à Fanny HERRERAS.  
Jennifer FORT ayant donné un pouvoir à Annie GONTHIER.  
Robin TISNE ayant donné un pouvoir à Christophe ANDRUSKOW.

**Désignation d’un Secrétaire de séance**

Georges WILLEMOT est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°  
2021/20 : TARIFS  
CANTINE SCOLAIRE :**

**DELIBERATION N° 2021/20 : TARIFS CANTINE SCOLAIRE :**

Le contrat de restauration scolaire arrivant à son terme, l’appel d’offre a été renouvelé par la CCCY qui en a la compétence. Yvelines Restauration a été retenue. Le prix du repas HT est désormais de 2.35€ au lieu de 2.2273€. Le coût du pain (Ferme de Moisan) est de 0.135€ HT par repas. L’augmentation du prix HT du repas de cantine est de 0.25€ aussi Mme le Maire propose de prendre une partie à la charge de la commune et d’augmenter le prix TTC du repas de 3.95€ à 4.10€.

Après avoir entendu l’exposé de Mme le maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l’unanimité des suffrages,

**Ont voté pour :**

Annie GONTHIER, Jean-Louis MARTINELLI, Fanny CECILLE-HERRERAS, Georges WILLEMOT, Suzanne GIRAULT, Christian VALLEE, Corine LASON, Christophe ANDRUSZKOW, Dominique MURIEL, Robin TISNE, Carol ALONSO, Vianney ROMANET, Jennifer FORT, Stan RIGAUDEAU et Aurélie PIACENZA.

**DECIDE**

De fixer le prix du repas pour le restaurant scolaire à 4.10€ à partir de la rentrée scolaire 2021/2022.

Pour copie certifiée conforme,

**A Galluis, le 14 septembre 2021**

Annie GONTHIER,  
Le maire



Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture le 21 septembre 2021